

DECRET N° 2006-260 DU 06 JUIN 2006

Portant nomination de Monsieur Adrien AHANHANZO GLELE, Secrétaire Général de la Commission Nationale Permanente de la Francophonie, Correspondant National de l'Organisation Internationale de la Francophonie, en qualité de Représentant Personnel du Président de la République du Bénin au CONSEIL PERMANENT de la FRANCOPHONIE à PARIS.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 Avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-386 du 4 Septembre 1996 portant création de la Commission Nationale Permanente de la Francophonie ;
- Vu** le décret n° 96-582 du 19 Décembre 1996 portant nomination de Monsieur Adrien AHANHANZO GLELE en qualité de Secrétaire Général de la Commission Nationale Permanente de la Francophonie ;
- Vu** l'Arrêté n° 009/PM/DC/SA/C du 20 Mai 1997 portant Organisation, Attributions et Fonctionnement de la Commission Nationale Permanente de la Francophonie ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 mai 2006 ;

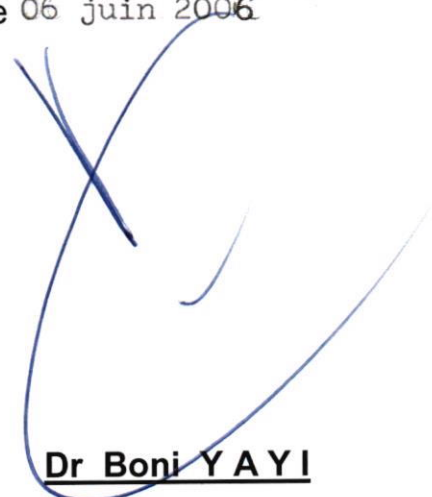
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Adrien AHANHANZO GLELE est nommé Représentant Personnel du Président de la République du Bénin au CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

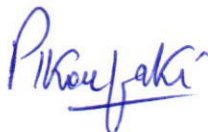
Fait à Cotonou, le 06 juin 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



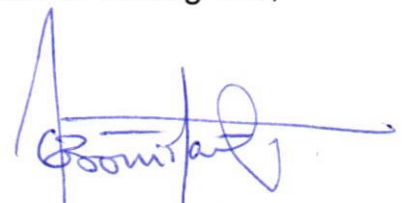
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Affaires Etrangères,



Mariam ALADJI BONI-DIALLO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDEF 4 MAE 4 AUTRES MINISTRES 20 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-